

ACCOMPAGNEMENT-COMPÉTENCES 2018-2020 – Afpa Grand-Est

| | |
|---------------|--|
| Prescripteurs | <ul style="list-style-type: none"> Conseillers-Référents IEJ MISSIONS LOCALES |
| Publics visés | <p align="center"><u>Jeunes de moins de 26 ans, NEET^(*), en parcours IEJ Missions Locales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Sans aucune expérience professionnelle, souhaitant travailler dans un secteur/métier défini ; Ayant une expérience professionnelle mais souhaitant travailler dans un autre secteur/métier que celui dans lequel ils ont exercé ; Ayant une expérience dans le métier/secteur visé(s) mais : <ul style="list-style-type: none"> Dont cette expérience est limitée (stages, expérience extraprofessionnelle) Qui n'ont pas exercé depuis longtemps dans ce métier/secteur Qui manquent de confiance, d'estime de soi Qui rencontrent des difficultés particulières nécessitant une objectivation en situation professionnelle de leurs aptitudes et compétences. <i>À spécifier en amont de la prescription.</i> Quel que soit le profil d'expérience, les jeunes participants auront un niveau de maîtrise suffisant de la langue française (à l'oral et à l'écrit) pour participer activement aux activités qui leur seront proposées. <p>(*) NEET : Ni en Emploi, ni en Études, ni en Formation</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Mesurer en situation professionnelle les acquis d'expérience, professionnelle ou extra-professionnelle des jeunes, leurs aptitudes et leurs limites pour exercer un métier ou dans un secteur professionnel ciblés et identifier leurs éventuels besoins de formation ; Confronter les compétences déclarées par les jeunes aux compétences révélées en situation professionnelle et mesurer les éventuels écarts. Favoriser la révélation du potentiel des jeunes et renforcer ou restaurer leur estime de soi Générer ou développer une appétence pour la formation ; Produire une cartographie formalisée des compétences et aptitudes des jeunes ; Outils des prescripteurs par des préconisations pour la suite de parcours. |
| Format | <ul style="list-style-type: none"> Durée : 5 jours, du LUNDI au VENDREDI Accompagnement individualisé au sein d'un petit groupe Un référent pour chaque jeune Restauration et hébergement gratuits (financés par l'Afpa) Les frais de déplacement des jeunes ne sont pas pris en charge par l'AFPA. |
| Contenu | <p>L'Accompagnement-Compétences s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une complémentarité de compétences et d'interventions entre : <ul style="list-style-type: none"> Les consultants-référents, experts en analyse des compétences et en accompagnement des mobilités professionnelles, qui procèdent au repérage, à l'analyse et à la formalisation des compétences et aptitudes des jeunes ; Les formateurs.trices qui s'appuient sur leur connaissance des métiers et des environnements professionnels pour déterminer et proposer aux jeunes des mises en situations professionnelles pertinentes et les accompagner dans leur réalisation. Une offre régionale organisée autour d'une liste de métiers communiquée aux prescripteurs, dans les secteurs du Bâtiment, de l'Industrie et du Tertiaire. |

| | |
|---------------------------|--|
| Modalités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étape 1 : Prescription (<i>Assistant.e administratif.ve, en lien avec les prescripteurs</i>) ▪ Étape 2 : Entretien-Diagnostic (<i>Consultant.e-référent.e</i>) ▪ Étape 3 : Évaluations des aptitudes et compétences / métier ou secteur visé(s) <ul style="list-style-type: none"> ▣ Mises en situation professionnelles sur plateaux techniques (<i>Formateur.trices</i>) ▣ Évaluation informatisée des compétences transversales (transférables) (<i>Consultant.e référente.e</i>) ▣ Évaluation des connaissances et compétences professionnelles socles (<i>Consultant.e référent.e et Formateurs.trices</i>) ▪ Étape 4 : Analyse et capitalisation des aptitudes et compétences (<i>Consultant.e-référent.e et Formateurs.trices</i>) <ul style="list-style-type: none"> → Rédaction du <i>Livret-Compétences individuel du jeune, de la synthèse de l'Accompagnement-Compétences et formulation de préconisations</i> (<i>Consultant.e-référent.e</i>) ▪ Étape 5 : Entretien de Bilan (<i>Consultant.e-référent.e</i>) ▪ Étape 6 : Envoi des livrables au prescripteur (<i>Consultant.e-référent.e</i>) <p>L'Accompagnement-Compétences se déroule dans le cadre d'une convention entre la Mission Locale prescriptrice et l'afpa qui régit les périmètres respectifs de couverture assurantielle des jeunes NEETS concernés. Le jeune n'est pas stagiaire de la formation professionnelle et n'est pas rémunéré.</p> |
| Livrables | <p>Remis au. à la participant.e :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse de l'Entretien-Diagnostic ▪ Synthèse de l'Entretien de Bilan ▪ Livret-Compétences individuel <p>Remis au. à la conseiller.ère prescripteur.trice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse de l'Accompagnement-Compétences et Préconisations ▪ Livret-Compétences individuel du jeune |
| Points d'attention | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Accompagnement-Compétences est une ressource mobilisable par les prescripteurs dans le cadre du parcours du jeune ; ▪ Les objectifs et attentes du.de la conseiller.ère IEJ Mission Locale devront être précisés clairement dans la fiche de prescription en fonction de la proximité potentielle du jeune à l'emploi, de son expérience antérieure, de sa cible professionnelle, du phasage de son parcours, de sa situation individuelle et/ou de ses éventuelles difficultés spécifiques. |
| Modalités de Prescription | <p>1/ Prise de RV par téléphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Champagne-Ardenne et Alsace : au 03 26 47 43 51 <p>Cette première étape permet de confirmer et préciser la pertinence de l'Accompagnement-Compétences dans le parcours du jeune et au regard de sa situation, d'affiner le ciblage « métier /secteur » et de fixer les calendriers.</p> <p>2/ Envoi de la Fiche de prescription et documents annexes, par mail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Champagne-Ardenne : IEJ.CA@afpa.fr ▣ Alsace : IEJ.ALSACE@afpa.fr <p>NB. Afin de respecter les obligations de justification d'éligibilité IEJ/FSE des participants, la fiche de prescription doit impérativement être accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ D'une photocopie R/V de la pièce d'identité du jeune ou d'une carte de séjour en cours de validité ▣ D'une attestation de domiciliation du jeune à la Mission Locale, à la date d'entrée à l'afpa. ▣ Jeunes inscrits Pôle Emploi : Extraits DUDE : 1/Écran de synthèse, 2/Écran listant les périodes de formation, 3/Écran listant les périodes en emploi à une date inférieure à 2 mois avant l'entrée à l'afpa <p>Jeunes mineurs : Sans hébergement - Autorisation parentale et certificat médical d'aptitudes requis</p> |
| Pour en savoir + | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef de Projets Afpa Grand-Est : francine.mayer@afpa.fr ▪ Coordination opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> ▣ Champagne-Ardenne : elisabeth.bukonod@afpa.fr ▣ Alsace : therese.majchrzak@afpa.fr |